

## Compte-rendu du CT du 24 octobre 2014

Présents : Monsieur Audigier (président du CA) - Gérald Liétard – Marc Cheyron – Isabelle Esclangon – Sébastien Nicolas – David Schiemann – Monsieur Moulin (président du CVS) – Monsieur Cano – Sylvie Lombardo – Marie-Jeanne Cosse – Mme Scius (directrice)

*Rédactrice compte-rendu : Patricia Cheyron*

Monsieur Audigier procède à la lecture du compte-rendu du CT du 07/07/2014

Approbation du compte-rendu à l'unanimité

### - **Présentation du pôle cuisine et restauration par Madame Scius :**

Madame Scius précise que l'établissement consomme trop de ressources humaines par rapport à ce qui lui a été octroyé. Les plannings et les roulements sont adaptés aux directives, ce travail a été effectué avec les équipes. Actuellement, le pôle restauration utilise 22h50 quotidiennes alors qu'il ne devrait pas excéder 18h pour l'équilibre.

Les retours du personnel sur les postes R3/R4 sont plutôt positifs. Un gros travail reste à faire sur l'organisation des postes R1 R2 et RW.

NB : le RW ne possède pas de fiche de poste, elle reste à élaborer, d'autant que les horaires de ce poste sont intégralement à revoir. L'amplitude horaire est beaucoup trop importante (13h30).

Malgré la réorganisation, l'équilibre reste précaire et il est impératif de rester vigilant.

Madame Scius : la réponse du CG est simple, il revient à l'établissement de trouver une solution pour réduire les heures de cuisine/restauration (en réintroduisant pourquoi pas des horaires coupés, cela peut constituer une piste de travail).

En ce qui concerne le décalage de l'heure du dîner, passée de 18h30 à 19h, et qui induit une refonte des horaires restauration/cuisine et des équipes soignantes, il convient de temporiser. En effet, ce changement est d'ores et déjà effectué, à la demande de Monsieur Moulin, président du CVS, une enquête de satisfaction va être menée au cours de laquelle les résidents seront consultés. En fonction de leur réponse, cet horaire sera maintenu ou nous reviendrons à un dîner à 18h30. L'établissement a suivi les directives de l'ARS concernant l'amplitude horaire du jeun nocturne, néanmoins c'est l'avis des résidents qui prévaudra.

La réorganisation de ce service reste à travailler, le personnel concerné est insatisfait et demande une nouvelle réflexion.

En résumé, les horaires sont à revoir complètement, certains sont illégaux, les délégués du personnel ne peuvent donner leur accord. En l'absence de présentation de fiches de poste abouties, le CT ne peut se prononcer et regrette de ne pouvoir procéder à un vote.

### - **Présentation du pôle aide-soignant :**

La reconduction de la convention tripartite avec l'ARS, initialement prévue en 2017, sera plutôt entamée en 2015. C'est une bonne nouvelle car cela engendrera des crédits supplémentaires pour le budget soin, et donc un peu plus de latitude.

Le personnel soignant déplore l'abandon involontaire de l'Humanitude dû à la charge de travail toujours plus importante.

Madame Scius regrette le refus de coupés qui permettraient pourtant un peu plus de souplesse dans le déroulement de la journée de travail.

Le cas du Cantou est abordé, en effet, entre 15h30 et 17h, un seul agent est présent. Cela pose des problèmes de sécurité et d'attention à l'égard des résidents. Une fois de plus ceci oblige à revoir les horaires des AMP, le personnel sera consulté avant modification.

Il sera aussi nécessaire de se pencher sur les horaires des infirmières. Il serait bienvenu qu'elles partent en même temps que les AS du soir afin de pouvoir leur apporter de l'aide au moment des couchers.

D'une manière générale, le personnel procrastine pour étaler les congés tout au long de l'année. Cela entraîne forcément des déséquilibres au dernier trimestre avec beaucoup trop de récupérations et de congés à planifier. Les délégués du personnel regrettent par ailleurs, que la promesse d'avoir les plannings très en avance n'ait été tenue et ainsi la possibilité de prévoir les absences.

#### – **situation financière de l'établissement :**

A la suite de nombreuses rencontres entre le Président du Conseil d'Administration, la directrice, le Conseil Général et l'ARS, et en accord avec l'organisme financier, les deux prêts relais sont désormais convertis en prêts étalés sur 20 ans.

Des négociations avec la Caisse des Dépôts sont en cours pour l'obtention d'un prêt supplémentaire, la commission rendra sa décision début décembre. (Cette négociation était sous condition de caution financière du CCAS, sans engagement de sa part, le prêt ne saurait être accordé. A noter que cet engagement n'a aucun impact sur le taux d'endettement de la commune).

L'ARS a alloué à l'établissement une dotation exceptionnelle de 170 409 €, dans le cadre du Plan de Retour à l'Equilibre (repartie en 12èmes). A noter également que les dotations à venir seront supérieures à celles jusque-là accordées.

L'ARS, a aussi donné son accord de financement pour l'achat de tablettes wi-fi pour les infirmières.

Le Conseil Général consent à une avance de 70 000 € sur la dotation APA, remboursables mensuellement à partir de 2016.

Les tarifs journaliers vont subir une augmentation minimale de 7% en 2015, 6% en 2016 et 3% en 2017.

La convention tripartite caduque depuis début 2012, devrait être renégociée à partir de 2015, cela permettra d'obtenir des financements supplémentaires.

Tous ces indicateurs sont une démonstration de la reconnaissance des efforts fournis et de la restauration du dialogue entre les tutelles et l'EHPAD.

Il est légitime de penser que la situation financière de l'établissement va en s'améliorant. Toutefois, dans l'immédiat, de nombreuses factures ne peuvent être honorées. Cela pose des problèmes de

fonctionnement. Par exemple, l'entreprise de chauffage refuse d'intervenir sur l'installation en partie en panne.

Aucun remplacement pour arrêt maladie inférieur à 10 jours ne sera assuré. L'assurance ne couvre pas les durées inférieures.

L'établissement, pendant 2 ans, devra se montrer rigoureux, d'effectuer aucun dépassement de budget. Une sorte de mise à l'épreuve durant cette période de restriction.

Madame Scius annonce que le moment venu, il faudra réfléchir à récompenser les efforts et les sacrifices fournis par le personnel. Monsieur Audigier acquiesce et promet que cela sera tenu. Les délégués du personnel prennent note.

Madame Scius donne la parole aux délégués :

CAP : pas possible car cela concerne des établissements à partir de 350 employés.

Nécessité d'établir un rapport sérieux sur l'état de l'installation informatique et du chauffage.

Entretien des abords de la Résidence ? Cela devrait être effectué 1 à 2 fois par an par le personnel communal.

**- Poste responsable hébergement :**

Malgré la création des postes référents, la coordination entre services n'est pas toujours assurée. C'est dans un souci d'efficacité qu'un responsable hébergement prendra ses fonctions en janvier 2015. Il s'agit de Patricia Cheyron, agent administratif, qui sera chargée de cette tâche. Ce poste ne sera pas soumis aux astreintes administratives qui seront toujours assurées par la Directrice. Ce surcroît de responsabilité donnera lieu à une indemnisation.

*La séance est levée à 16h45*

**VOTES :**

Approbation Compte-rendu précédent : à l'unanimité

Amplitude horaire de 12 heures : contre à l'unanimité

Heure du dîner décalée de 18h30 à 19h : avis favorable s/réserve avis CVS

Horaires cuisine : refus du vote car aucun élément probant n'est présenté